



PRÉFET DE VAUCLUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Préfet

Avignon, le **16 NOV. 2020**

Monsieur le Président,

Par lettre du 8 novembre 2020, vous avez souhaité une nouvelle fois appeler mon attention sur les conditions d'assistance aux personnes âgées isolées mises en place dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19, et la mobilisation des dispositifs prévus par la loi du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées isolées et handicapées.

Le plan d'alerte et d'urgence est activé en Vaucluse depuis le printemps dernier. Les mesures de soutien à destination des personnes vulnérables, et en particulier les personnes âgées isolées, sont toujours d'actualité : elles se poursuivent et s'intensifient dans les collectivités du département depuis plusieurs semaines.

Dans cette période difficile, de nombreuses communes de Vaucluse ont mis en place des actions innovantes en faveur des personnes âgées isolées, inscrites ou non au registre communal des personnes vulnérables.

Dans cette perspective, plusieurs outils ont été mis à disposition des collectivités pour soutenir ou guider leurs démarches vis-à-vis des personnes âgées :

- plateforme de ressources du ministère de la santé et de la solidarité,
- guide méthodologique élaboré par la mission relative à la lutte contre l'isolement des personnes âgées et fragiles en période de confinement,
- mobilisation de jeunes en service civique
- diffusion d'outils de communication
- plateforme téléphonique nationale de soutien

Par ailleurs, je préside chaque semaine un comité départemental de suivi de la situation sanitaire au cours duquel les élus de Vaucluse sont informés en temps réel de l'évolution de la situation sanitaire du département, instance au sein de laquelle je rappelle très régulièrement combien la mobilisation en faveur des personnes âgées est nécessaire pour protéger nos aînés fragilisés par la crise sanitaire.

J'ai rappelé la nécessaire mobilisation territoriale en faveur de ces populations par courrier du 6 novembre dernier, dont je vous joins copie, en demandant aux collectivités de transmettre à mes services un état des lieux actualisé des actions mises en œuvre dans ce cadre.

Conscient de l'impact financier que peut avoir l'obligation du port du masque sur des populations vulnérables, plusieurs dotations de masques leurs ont été distribuées en Vaucluse depuis le printemps :

- 150 000 masques à destination des acteurs de terrain, qui œuvrent au quotidien auprès des plus fragiles en mai 2020
- 370 000 masques mis à disposition des CCAS, gens du voyage, structures d'accueil et d'hébergement d'urgence, demandeurs d'asile, bénéficiaires de l'aide alimentaire, majeurs sous protection, en mai 2020
- une nouvelle dotation de 370 000 masques sera prochainement répartie

De nombreuses collectivités ont par ailleurs pris l'initiative de distribuer des masques à leurs habitants, venant utilement compléter le dispositif mis en œuvre par les services de l'État.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.



Bertrand GAUME

Monsieur Jacques FASSIE
Président de l'UDR FO

copie : M. Jean-Luc BONNAL
Secrétaire général de l'UD FO 84